

Embargo : 27.4.2015 – 11 :00



Communiqué

Le Contrôle fédéral des finances publie son rapport annuel 2014

Berne, 27.4.2015 – La Délégation des finances des Chambres fédérales et le Conseil fédéral ont pris connaissance du rapport annuel 2014 du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les mandats de révision externe et les audits de clôture des comptes absorbent près de la moitié des capacités du CDF. Les ressources restantes sont consacrées à la surveillance financière qui consiste surtout à examiner la rentabilité, donc l'utilisation de l'argent des contribuables.

L'année dernière, le CDF a réalisé quelque 170 audits sur un large éventail de sujets. Cela va des constructions fédérales aux achats de biens et services, en passant par des évaluations, des examens de subventions ou encore, des projets informatiques. Le respect des directives sur les achats reste un sujet de préoccupation. Les auditeurs continuent de constater des irrégularités. Un grand potentiel d'amélioration existe aussi dans la mise en place de synergies, tant au sein de l'administration fédérale qu'au niveau de la collaboration avec les cantons. De plus, les organes de conduite de plusieurs des domaines examinés révèlent des faiblesses. Les offices concernés s'efforcent généralement de combler ces lacunes. Ils interviennent de manière ciblée et résolue, même lorsque des mesures draconiennes sont nécessaires. Heureusement, dans plusieurs cas, le soupçon de conflits d'intérêts ou de graves lacunes techniques s'est avéré infondé.

Le rapport annuel du CDF fait peau neuve. Désormais, les informations sont présentées sous une forme plus claire et attrayante dans le but de toucher un public plus large. Par ailleurs, des recommandations déjà formulées dans le rapport du Parlement sur le projet informatique INSIEME ont été mises en œuvre. Le rapport du CDF énumère enfin les événements particuliers annoncés au Conseil fédéral ou les manquements importants qui n'ont pas été corrigés au terme du délai convenu.

Concrètement, quelles constatations le CDF a-t-il faites en 2014 en auditant la Commission pour la technologie et l'innovation ou la Cinémathèque suisse? Quelles recommandations a-t-il formulées à l'intention de l'Office fédéral des routes ou du fond de désaffectation des déchets nucléaires? Qu'en est-il du développement des

projets informatiques du DDPS ou du DFJP? Les critiques formulées à l'encontre de la Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée ou de la Centrale de compensation étaient-elles justifiées?

Le rapport annuel du CDF répond à toutes ces questions et à bien d'autres encore.

Mix & Remix croque le CDF ... et ses audités

Cette année, le dessinateur de presse romand Mix & Remix a été invité à illustrer le travail du Contrôle fédéral des finances en toute indépendance et avec le regard ironique qui le caractérise.

Renseignements:

Michel Huissoud, directeur du CDF, tél. 058 463 11 11.

Le rapport annuel 2014 est publié en français, en allemand, en italien et en anglais sur le site www.cdf.admin.ch.